

SEANCE PLENIERE DU 29 JUIN 2020

Mise en oeuvre des objectifs de développement durable de l'ONU dans le Rhin supérieur

Lors de sa séance plénière du 29 juin 2020 et sur proposition du Bureau, le Conseil Rhénan :

1. souligne, conformément à l'Agenda 2030 des Nations unies et en accord avec la définition de Brundtland, que le développement durable consiste à répondre aujourd'hui aux besoins de tous les humains, sans compromettre ceux des générations futures. Il s'agit ainsi de permettre à tous les humains, aujourd'hui et à l'avenir, de mener une vie productive, saine et pacifique sur une planète saine.
2. reconnaît donc les 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par tous les États membres des Nations Unies en 2015. En tant qu'élément essentiel de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, ils représentent un instrument universel et de grande portée pour accomplir d'ici 2030 un processus de transformation à tous les niveaux, en vue d'un développement centré sur l'homme et la planète.
3. se sent donc tenu de soutenir la mise en œuvre des ODD dans la région du Rhin supérieur. Cette volonté transparaît notamment dans deux résolutions adoptées par le Conseil Rhénan l'année précédente :
 - Agriculture et changement climatique dans le Rhin supérieur (20.12.2019)
 - Adaptation au changement climatique : l'urgence d'une stratégie du Rhin supérieur pour une gestion de l'eau et des milieux favorisant la résilience (07.06.2019)
4. se félicite dans ce contexte du « Pacte vert pour l'Europe » lancé par la Commission européenne qui prévoit différentes mesures pour atteindre l'objectif de neutralité carbone de l'UE d'ici 2050. Dans le contexte de la crise actuelle déclenchée par le virus Covid-19, la nécessité de ce Pacte est plus évidente que jamais.
5. invite toutes les commissions du Conseil Rhénan à accompagner et soutenir la mise en œuvre transfrontalière du « Pacte vert pour l'Europe » dans l'espace du Rhin supérieur.
6. souligne que les ODD constituent un plan global de développement durable qui ne concerne pas que des aspects individuels, mais qui est transversale, touchant à presque tous les aspects de la vie dans notre société.
7. considère par conséquent que le Conseil Rhénan doit, dans ses activités, insister non seulement sur les mesures de protection du climat et de la nature, mais aussi sur la dimension sociale du développement durable : outre la sécurité sociale, cela concerne en particulier l'égalité entre les sexes, l'accès à une éducation et un travail de qualité, et la garantie d'une vie saine pour toutes les personnes indépendamment de leur âge. Par conséquent, le Conseil Rhénan s'engage pour que la participation à la vie sociale de l'ensemble de la population soit garantie, dans le Rhin supérieur mais aussi au-delà.

8. se félicite des différents programmes, mesures et stratégies qui contribuent déjà à la mise en œuvre des ODD de l'ONU dans le Rhin supérieur, notamment les stratégies de développement durable aux niveaux national et infranational.
9. appelle tous les acteurs à poursuivre les efforts déjà entrepris et à les intensifier là où c'est nécessaire.
10. souligne dans ce contexte la nécessité d'accentuer la dimension transfrontalière, européenne et internationale. Selon l'Agenda 2030, une perspective régionale peut faciliter une mise en œuvre efficace de mesures concrètes pour le développement durable.
11. invite ses quatre Commissions à faire de la mise en œuvre des ODD un principe fondamental de leurs activités, et en particulier à analyser dans une perspective transfrontalière les sous-objectifs précisant les ODD (« indicateurs ») qui sont pertinents pour leurs travaux.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
 - aux députés de l'Assemblée nationale issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à la Préfecture de la Région Grand Est
 - à la Région Grand Est
 - au Département du Bas-Rhin
 - au Département du Haut-Rhin
- en Allemagne :
 - aux députés du *Bundestag* issus de l'espace du Rhin supérieur
 - au Gouvernement fédéral
 - au Gouvernement du Land du Bade-Wurtemberg
 - au Gouvernement du Land de la Rhénanie-Palatinat
- en Suisse :
 - aux membres de l'Assemblée fédérale issus de l'espace du Rhin supérieur
 - au Conseil fédéral
 - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau européen :
 - aux Députés européens issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à la Commission européenne
- au niveau transfrontalier :
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande
 - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemande
 - à la Conférence du Rhin supérieur